

ANNEXE III Onglet 1

INTERDICTION D'EFFECTUER UN DEMI-TOUR RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Localisation	Approche nord	Approche sud	Approche est	Approche ouest
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES				
Jean-Talon Ouest, boulevard / Laurentienne, autoroute			x	
ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE				
Hochelaga, boulevard / Accès privé (stationnement Place Laurier)			x	x
Hochelaga, boulevard / Accès privé (stationnement Place Laurier, accès Sears)			x	x
Hochelaga, boulevard / Accès privé (stationnement Place Sainte-Foy)			x	x
Hochelaga, boulevard / Bernardin-Morin, (rue privée)				x
Hochelaga, boulevard / De Rochebelle, avenue			x	x
Hochelaga, boulevard / Église, route de l'			x	x
Hochelaga, boulevard / Germain-des-Prés, avenue de			x	x
Hochelaga, boulevard / Jean- De Quen, avenue			x	x
Hochelaga, boulevard / Lavigerie, avenue			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Versant-Nord, boulevard du / Sainte-Foy, chemin	x			
ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG				
Henri-Bourassa, boulevard / 46 ^e Rue Est / Nemours, rue de	x			
Henri-Bourassa, boulevard / 80 m au nord de la place d'Argenteuil		x		
Henri-Bourassa, boulevard / Jean-Talon Est, boulevard / Jean-Talon Ouest, boulevard				x
ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT				
Clemenceau, rue / Saint-David, avenue	x			
Saint-David, avenue / 125 m au nord de la rue Clemenceau		x		
Sainte-Anne, boulevard / Cheminot, avenue du				x
Sainte-Anne, boulevard / Chutes, boulevard des / Accès privé			x	x
Sainte-Anne, boulevard / 77 m à l'est du boulevard des Chutes				x
Sainte-Anne, boulevard / François-De Laval, boulevard / Dufferin-Montmorency, autoroute			x	x
Sainte-Anne, boulevard / Sanctuaire, avenue du			x	
ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINTE-CHARLES				
Bastien, boulevard / Colline, boulevard de la / Robert-Bourassa, boulevard	x			
Bastien, boulevard / 27 m au nord du boulevard de la Colline		x		

ANNEXE III

MANŒUVRES OBLIGATOIRES OU INTERDITES À UNE APPROCHE D'UNE INTERSECTION RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU			
Chalutier, rue du / Accès privé (stationnement Rothmans)	sud	Obligation de tourner à gauche, de 23 heures à 7 heures	Tous
Colisée, avenue / Alliés, boulevard des	sud	Interdiction de tourner à gauche	Tous, excepté autobus et taxis
	nord	Interdiction de tourner à droite	Tous, excepté autobus et taxis
René-Lévesque Ouest, boulevard / Marguerite-Bourgeoys, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Rodolphe-Forget, avenue	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Sir-Adolphe-Routhier, avenue	est	Obligation d'aller tout droit, de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
Sainte-Foy, chemin / Saint-Jean, rue / De Salaberry, avenue / De Salaberry, côte	est	Interdiction de tourner à gauche	Tous
Sainte-Foy, chemin / Marguerite-Bourgeoys, avenue	est	Interdiction de tourner à gauche	Tous
	ouest	Interdiction de tourner à gauche	Tous
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES			
Charest Ouest, boulevard / Saint-Sacrement, avenue	nord	Obligation de tourner à droite ou à gauche	Camions
Masson, boulevard / Abril, rue / Terminus RTC	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à gauche	Tous, excepté autobus
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous, excepté autobus
Masson, boulevard / Gide, rue	sud	Obligation d'aller tout droit	Camions
Morand, rue / Chatrian, avenue	est	Obligation d'aller tout droit	Camions
Wilfrid-Hamel, boulevard / Monseigneur-Plessis, rue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE			
Saint-Louis, chemin / Charles-Fitzpatrick, avenue / Accès privé	ouest	Interdiction de tourner à gauche, de 7 h 30 à 9 h, du lundi au vendredi	Tous, excepté autobus
Saint-Louis, chemin / Corrigan, rue	est	Interdiction de tourner à droite, de 15 h à 17 h 30, du lundi au vendredi	Tous
Saint-Louis, chemin / Gouverneurs, avenue des	ouest	Interdiction de tourner à gauche, de 7 h 30 à 9 h, du lundi au vendredi	Tous, excepté autobus
Saint-Louis, chemin / James-LeMoine, avenue	Sud	Obligation d'aller tout droit, de 7 h à 10 h, du lundi au vendredi	Tous, excepté autobus scolaires
Saint-Louis, chemin / Nelles, rue	ouest	Interdiction de tourner à gauche, de 7 h à 9 h, du lundi au vendredi	Tous

ANNEXE III

MANŒUVRES OBLIGATOIRES OU INTERDITES À UNE APPROCHE D'UNE INTERSECTION RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
Saint-Louis, chemin / Teillet, rue	ouest	Interdiction de tourner à gauche, de 7 h à 9 h, du lundi au vendredi	Tous
ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES			
Colline, boulevard de la / Bethune, rue	nord	Interdiction de tourner à gauche	Tous, excepté autobus
Colline, boulevard de la / Forant, rue	nord	Interdiction de tourner à gauche	Tous